

GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL  
ET DE SERVICES  
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

---

**Le Sigeif  
fait jouer la concurrence  
au bénéfice  
de 600 collectivités  
et établissements publics**

GROUPEMENT  
DE COMMANDES **GAZ**  
*et efficacité énergétique*

**Sigeif**

Contact :

Guillaume Champvillard  
01 44 13 93 09 - 06 16 97 90 49  
[groupelement-de-commandes@sigeif.fr](mailto:groupelement-de-commandes@sigeif.fr)

64 BIS, RUE DE MONCEAU. 75008 PARIS. TÉL. 01 44 13 92 44. [www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

## Qu'est-ce que le Sigeif ?

Le Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France) est la plus ancienne expression de l'intercommunalité. Il organise depuis 1904 le service public de la distribution du gaz et, depuis 1994, celui de l'électricité. Les réseaux par lesquels ces deux énergies sont distribuées aux clients finals relèvent, en effet, de la propriété des communes qui, en France, se sont généralement regroupées sous l'égide de syndicats afin d'en assurer la gestion.

Ce service public étant classiquement géré selon le système de la concession, le Sigeif a donc, pour le compte de ses communes, confié à GrDF et ERDF la gestion des réseaux. Il est ainsi le garant du service public concédé à ces deux concessionnaires. Le territoire du Sigeif s'étend actuellement sur 184 communes pour la distribution publique de gaz (5,4 millions d'habitants), dont 63 pour celle de l'électricité.

Le processus européen d'ouverture à la concurrence n'a pas remis en cause les prérogatives des collectivités territoriales dans la distribution de l'énergie. Il a cependant conduit le Sigeif à mettre en place un groupement de commandes.

## Qu'est-ce que l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie ?

Les consommateurs d'électricité et de gaz naturel ont toujours effectué leurs achats sous le régime du monopole de fourniture. Historiquement, ils n'ont donc jamais eu à choisir leurs fournisseurs, ni à définir le contenu de la relation contractuelle, ni à négocier les tarifs auxquels l'énergie leur était facturée, l'ensemble de ces éléments étant fixés par les pouvoirs publics et encadrés par les textes.

Sous l'impulsion des directives européennes prônant l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, ce cadre d'achat atypique connaît de profondes mutations et va ainsi confronter l'ensemble des consommateurs, et singulièrement les personnes soumises au droit de la commande publique, à des questions inédites à plus d'un titre.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, tous les consommateurs professionnels d'électricité et de gaz naturel (y compris les administrations) sont ainsi devenus des clients dits "éligibles". Jusqu'à une période récente, très peu d'acheteurs publics avaient cependant mis en œuvre cette faculté de résilier leurs contrats avec les fournisseurs historiques (EDF ou GDF Suez) pour souscrire une offre de marché.

Aujourd'hui, ces contrats historiques vont cependant devenir caducs puisque, afin de se conformer au droit européen, le Gouvernement s'est engagé à supprimer le bénéfice de la plupart des tarifs réglementés de vente pour les consommateurs professionnels d'électricité et de gaz naturel.

L'ouverture à la concurrence soumet donc la fourniture d'énergie au droit commun, obligeant ainsi l'acheteur public à rédiger un cahier des charges, avec, le cas échéant, une clause de révision de prix, à organiser une procédure de mise en concurrence, à choisir la meilleure offre, etc.

## **La mise en concurrence est-elle obligatoire pour le gaz ? Est-elle une opportunité ?**

Par rapport au marché de l'électricité, l'ouverture à la concurrence du marché gazier se singularise sur plusieurs volets.

D'un point de vue légal, les échéances sont différentes. En électricité, la suppression des tarifs réglementés de vente a été fixée à janvier 2016 pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (tarifs dits jaunes et verts).

En gaz, en revanche, la mise en concurrence est d'ores et déjà une obligation.

Pour un nouveau site dont la consommation excède 30 MWh/an, les acheteurs doivent, depuis 2007, souscrire un contrat en offre de marché et ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés de vente.

Pour les sites existants, les contrats aux tarifs réglementés sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour tous les sites consommant plus de 200 MWh/an et, en 2016, pour la quasi-totalité du patrimoine (à l'exception des plus petits sites consommant moins de 30 MWh/an).

D'un point de vue économique, par ailleurs, on assiste au développement d'offres compétitives de la part des fournisseurs gaziers, notamment grâce à des conditions d'approvisionnement avantageuses sur le marché, phénomène nettement moins observable en électricité, du fait du parc français de production nucléaire et hydraulique.

Il en résulte que le regroupement d'acheteurs auquel procède le Sigeif sur le territoire emblématique de l'Île-de-France est de nature à susciter une réelle dynamique concurrentielle.

L'appel d'offres lancé pour couvrir la période 2014-2016 a ainsi concerné près de 600 acheteurs et porté sur un volume de consommation de 3 TWh. Il fait du groupement du Sigeif l'un des tout premiers au niveau national, mobilisant la quasi-totalité des fournisseurs autorisés par arrêté ministériel à vendre du gaz aux clients revêtus d'une mission d'intérêt général. Les marchés attribués en 2014 ont fait apparaître des gains de plus de 20% par rapport aux tarifs réglementés.

En tout état de cause, la mise en concurrence n'a aucun effet sur la qualité de l'énergie livrée ou la continuité de son approvisionnement puisque, quel que soit le fournisseur d'électricité ou de gaz, ces missions de service public relèvent de la responsabilité des gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

## Quel est l'intérêt de regrouper ses achats de gaz naturel ?

Dans le nouveau paysage énergétique, et face à des opérateurs de marché structurés, les consommateurs ne disposant pas de ressources humaines et techniques suffisantes, ou ne représentant pas un volume suffisamment important, peuvent éprouver des difficultés à faire jouer la concurrence.

C'est la raison pour laquelle le SigEIF a, dès 2004, constitué en Île-de-France un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services d'efficacité énergétique, concomitamment avec le groupement que le Sipperec coordonne pour l'achat d'électricité.

L'expérience acquise par le SigEIF, en tant que coordonnateur de groupement, est de nature à sécuriser une procédure d'achat relativement complexe et qui suppose une très grande réactivité de l'acheteur afin de saisir les meilleures opportunités de prix sur les marchés. Une telle mutualisation, par les économies d'échelle entraînées, diminue de surcroît les coûts d'une mise en concurrence. En dehors de l'Île-de-France, on assiste d'ailleurs au développement de nombreux achats groupés d'énergie permettant aux consommateurs de ne pas se trouver démunis.

Pour autant, cette rationalisation de l'achat ne doit pas conduire à une massification, synonyme, au final, de nivellement au détriment des acheteurs. À cet égard, le SigEIF prend en compte la grande diversité des membres composant son groupement ainsi que le positionnement propre aux différents fournisseurs face à un appel d'offres groupé d'une telle envergure. L'allotissement et la grille de prix permettent ainsi aux fournisseurs d'optimiser leurs réponses et à chaque membre de payer le juste prix, en fonction des volumes consommés ou du profil de consommation de chaque site.

## Comment fonctionne le groupement de commandes ?

Un groupement de commandes est un dispositif prévu par le Code des marchés publics permettant à des personnes publiques et privées de mutualiser leurs achats.

Les membres formalisent leur adhésion par une décision prise selon leurs règles internes (par exemple, une délibération de l'assemblée pour une collectivité) et désignent le SigEIF comme coordonnateur afin de mettre en œuvre, pour leur compte, une procédure d'achat de gaz naturel.

Le SigEIF procède dans ce cadre au recensement des besoins des membres, à la rédaction du cahier des charges, aux formalités de publicité, à l'analyse et à la sélection des offres, à la transmission des marchés, au contrôle de légalité ainsi qu'à leur notification aux attributaires. La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse, tant au regard de la valeur économique que de la valeur technique, est effectuée par une commission composée d'élus, avec la participation de personnalités qualifiées issues des membres du groupement de commandes.

L'exercice des missions de coordonnateur est exclusif de toute rémunération, mais une participation financière des membres est prévue afin d'indemniser les frais afférents au fonctionnement du groupement supportés par le SigEIF.

Une fois les marchés signés et notifiés par le SigEIF, les membres en reçoivent les pièces et sont ensuite chargés d'en assurer l'exécution selon des modalités très souples. Le SigEIF continue de leur apporter une assistance pendant toute la durée des marchés et pour toute question technique ou administrative.

Les membres conservent, comme auparavant, une relation directe avec leur fournisseur ainsi que la liberté, en fonction de leur besoin, d'ajouter ou de retirer des sites de consommation (construction d'un bâtiment, démolition, changement d'énergie, etc.) pendant toute la durée du marché, classiquement fixée à deux années. En application du cahier des charges établi par le SigEIF, aucun engagement de consommation, ni minimum ni maximum, ne pèse sur les sites des membres.

## Qui peut adhérer au groupement de commandes ?

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes du Sigeif sont conformes aux possibilités prévues par le Code des marchés publics.

Le groupement est donc ouvert aux entités publiques comme les collectivités territoriales, les établissements publics locaux ou nationaux, y compris à caractère industriel et commercial, ou encore les services de l'État. Des personnes morales de droit privé peuvent également adhérer au groupement de commandes, à l'image des organismes privés d'habitation à loyer modéré ou des établissements d'enseignement constitués sous forme associative.

Dès lors qu'elles achètent du gaz naturel pour répondre à leurs besoins, ces entités peuvent adhérer au groupement du Sigeif.

La dimension géographique de groupement de commandes du Sigeif suppose simplement que le siège de ces acheteurs ou leurs sites de consommation soient situés en région Île-de-France.

## Quand faut-il adhérer ?

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment.

Les règles de la commande publique relatives à l'évaluation préalable des besoins conduisent cependant à ne pas modifier la composition d'un groupement après le lancement de l'appel d'offres. Il importe donc que l'ensemble des membres ait valablement adhéré au jour du lancement de chaque appel d'offres.

À tout moment, un acheteur de gaz peut donc prendre la décision de rejoindre ce groupement, mais il bénéficiera des marchés passés ultérieurement à son adhésion.

C'est, entre autres, la raison pour laquelle la durée des marchés du Sigeif est limitée à deux années. Dans l'intervalle, cependant, le Sigeif met à la disposition de tout nouvel adhérent au groupement un modèle de cahier des charges et l'accompagne, de sorte qu'il puisse souscrire une offre de marché adaptée à sa situation individuelle, en attendant la prochaine consultation.

Destiné à satisfaire les besoins récurrents de ses membres, le groupement du SigEIF a été constitué pour une durée indéterminée. Une fois l'adhésion au groupement formalisée, le membre profitera donc de tous les futurs marchés passés par le groupement de commandes, sauf, bien évidemment, s'il décide d'en sortir par une décision contraire qui prendra effet à l'échéance des marchés en cours.

La participation au groupement du SigEIF n'entraîne évidemment pas l'adhésion au SigEIF en tant qu'établissement public de coopération intercommunale. Elle n'emporte donc aucun transfert de compétence et est ouverte aux collectivités, quelle que soit par ailleurs leur appartenance à d'autres structures (EPCI, communautés d'agglomération, etc.).

## Les membres sont-ils associés à la stratégie d'achat ?

Le groupement de commandes que le SigEIF coordonne depuis 2004 demeure un outil de dimension territoriale, offrant à l'ensemble de ses membres la possibilité d'être directement associés aux consultations organisées.

Lors de la phase de recensement des besoins, chaque membre est ainsi personnellement invité à exprimer ses particularités (contrats d'ores et déjà en offre de marché, contrats d'exploitation intégrant le poste P1, évolution prévisible de son patrimoine, etc.).

Parallèlement, et afin d'éviter toute standardisation, des groupes de travail sont mis en place par le SigEIF au sein desquels les représentants des membres intéressés peuvent prendre part à la rédaction du cahier des charges et discuter des grandes options retenues (durée du marché, clause d'indexation du prix, définition des services associés à la fourniture, notamment en matière de gestion de l'énergie et de facturation, etc.).

Lors de la sélection des offres remises par les candidats, le SigEIF adjoint régulièrement à sa commission d'appel d'offres des représentants de différents membres du groupement de commandes qui, en application du Code des marchés publics, peuvent participer aux travaux avec voix consultative.



Enfin, les membres du groupement de commandes sont invités à des réunions d'information systématiquement organisées avant le lancement de l'appel d'offres et au lendemain de la conclusion des marchés afin d'en présenter les attributaires.

## **D'autres services liés au suivi des consommations énergétiques sont-ils inclus ?**

Les membres du groupement bénéficient d'un accès privilégié à leurs données de consommation énergétique permettant, notamment, un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et annuels. Ce service est aujourd'hui proposé en partenariat avec le Sipperec, à l'origine de l'outil de suivi dont bénéficient les membres du groupement qu'il coordonne.

Par ailleurs, pour les plus gros sites de consommation, les membres du groupement du SigEIF ont accès à leurs données de consommation issues des relevés journaliers afin d'assurer un pilotage précis des installations (suivi des consignes de chauffage, contrôle du fonctionnement de l'installation, comparaison des consommations par famille de bâtiments, etc.).

## **Et pour les économies d'énergie, quels sont les services fournis ?**

Les nouvelles problématiques liées aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et, plus largement, du développement durable ouvrent aujourd'hui de nouveaux champs d'intervention aux syndicats d'énergie.

C'est la raison pour laquelle le SigEIF a systématiquement accompagné ses appels d'offres de fourniture de gaz naturel d'une consultation dont l'objet est de permettre de bénéficier d'une expertise au meilleur prix qui viendra soutenir chaque membre dans sa politique énergétique, en appui de ses propres services.

Passés sous la forme de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum, les deux lots comportent toute une gamme de prestations auxquelles les membres du groupement peuvent avoir recours, en fonction de l'apparition de leurs besoins.

Un marché porte sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'optimiser le patrimoine bâti existant ; un second, concernant les bâtiments neufs ou en rénovation lourde, a vocation à renforcer l'expertise de la maîtrise d'ouvrage dans son dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour s'assurer de la réelle prise en compte des objectifs de performance énergétique.

## Les caractéristiques du groupement 2014-2016

Le groupement coordonné par le SigEIF représente à ce jour un volume de consommation de 3 TWh/an et est composé de près de 600 adhérents, totalisant 6800 points de livraison :

- > 206 communes (4,9 millions d'habitants).
- > 29 bailleurs sociaux.
- > 64 établissements de santé.
- > Le conseil régional d'Île-de-France pour 350 lycées.
- > 216 établissements publics d'enseignement.
- > Les conseils généraux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise pour leurs bâtiments.
- > Le conseil général des Yvelines pour ses bâtiments et ses 80 collèges.
- > 24 communautés d'agglomération ou de communes.
- > 40 autres structures (la FNCCR, la Femis, Eau de Paris, des CCAS, des SDIS...).

## Le calendrier du prochain appel d'offres

- > Courant 2015 : réunions des groupes de travail destinés à recueillir les besoins des membres et à faire évoluer les cahiers des charges.
- > Novembre 2015 : clôture des adhésions des nouveaux membres.
- > Décembre 2015 : publication de l'avis d'appel public à la concurrence.
- > Mars 2016 : procédure de sélection des offres et d'attribution des marchés.
- > 1<sup>er</sup> juillet 2016 : début de la période de fourniture de gaz pour une durée de deux ans.

## Les 600 membres du groupement de commandes au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Bailleurs sociaux (29)

AB Habitat  
Alfi  
Antin Résidences  
Coopérer pour Habiter  
Ermont Habitat  
Essonne Habitat  
Joinville-le-Pont Habitat  
Logement français  
Logement francilien  
Logjal-OPH  
Marne et Chantereine Habitat  
Meaux Habitat  
OPH d'Aubervilliers  
OPH de Bobigny  
OPH de Bondy-Habitat  
OPH de Bourg-la-Reine  
OPH de Drancy  
OPH de Malakoff  
OPH Montreuillois  
OPH de Puteaux  
OPH de Romainville  
OPH Seine-Ouest Habitat  
OPH de Vincennes  
OPH 77 Seine-et-Marne  
SA HLM Coopération et Famille  
Saint-Ouen Habitat public  
Valophis-Sarépa  
Valophis Habitat - OPH Val-de-Marne  
Valophis La Chaumière IDF

### CCAS (16)

Chilly-Mazarin  
Courbevoie  
Eaubonne  
Épinay-sur-Orge  
Levallois-Perret

Mandres-les-Roses  
Nogent-sur-Marne  
Orsay  
Pontault-Combault  
Rosny-sous-Bois  
Savigny-sur-Orge  
Sceaux  
Versailles  
Le Vésinet  
Ville-d'Avray  
Vitry-sur-Seine

### Établissements publics d'enseignement (216)

Alain Fournier, Clamart  
Alain Fournier, Orsay  
Albert Camus, Bois-Colombes  
Albert Camus, Brunoy  
Albert Camus, La Ferté-Alais  
Albert Camus, La Norville  
Albert Camus, Le Plessis-Trévisé  
Albert Camus, Ris-Orangis  
Albert Schweitzer, Créteil  
Alexandre Fleming, Orsay  
Alfred de Vigny, Courbevoie  
Alfred Weiler, Montgeron  
Alphonse Daudet, Draveil  
André Doucet, Nanterre  
André Dunoyer de Segonzac,  
Boussy-Saint-Antoine  
André Malraux, Asnières-sur-Seine  
André Maurois, Épinay-sur-Orge  
André Maurois, Neuilly-sur-Seine  
Anne Frank, Antony  
Auguste Renoir, Asnières-sur-Seine  
Bartholdi, Boulogne-Billancourt  
Bel Air, Meudon  
Bellevue, Crosne

Blaise Pascal, Villemoisson-sur-Orge	Francine Fromond, Fresnes
Camille Claudel, Saint-Pierre-du-Perray	François Furet, Antony
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire	François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
César Franck, Palaiseau	François Rabelais, Vitry-sur-Seine
Chantemerle, Corbeil-Essonnes	François Truffaut, Asnières-sur-Seine
Charles de Montesquieu, Évry	Françoise Giroud, Vincennes
Charles Péguy, Bondoufle	Gay-Lussac, Colombes
Charles Péguy, Morsang-sur-Orge	George Sand, Châtillon
Charles Péguy, Palaiseau	Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Claude-Nicolas Ledoux, Plessis-Robinson	Georges Pompidou, Courbevoie
Clément Guyard, Créteil	Georges Pompidou, Montgeron
Condorcet, Dourdan	Georges Pompidou, Villeneuve-la-Garenne
Daniel Féry, Limeil-Brévannes	Georges Seurat, Courbevoie
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine	Germaine Tillion, Lardy
Danton, Levallois-Perret	Gounod, Saint-Cloud
De Guinette, Étampes	Guillaume Bude, Yerres
De la Paix, Issy-les-Moulineaux	Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
De Sèvres, Sèvres	Guy Môquet, Villejuif
Delattre, Le Perreux-sur-Marne	Haut Mesnil, Montrouge
Denis Diderot, Massy	Henri Barbusse, Alfortville
Des Champs-Philippe, La Garenne-Colombes	Henri Barbusse, Bagneux
Descartes, Antony	Henri Bergson, Garches
Du Centre Aimé Césaire, Villejuif	Henri Matisse, Issy-les-Moulineaux
Du Fort, Sucy-en-Brie	Henri Sellier, Suresnes
Du Parc, Sucy-en-Brie	Henri Wallon, Malakoff
Du Pont de Bois, Saint-Chéron	Henri Wallon, Vigneux-sur-Seine
Dulcie September, Arcueil	Hubert Robert, Méréville
Edmond Nocard, Saint-Maurice	Jacqueline Auriol, Boulogne-Billancourt
Édouard Manet, Villeneuve-la-Garenne	Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Édouard Vaillant, Gennevilliers	Jean Jaurès, Levallois-Perret
Émile Auvray, Dourdan	Jean Lurçat, Ris-Orangis
Émile Verhaeren, Saint-Cloud	Jean Lurçat, Villejuif
Émile Zola, Igny	Jean Macé, Sainte-Geneviève-des-Bois
Émile Zola, Suresnes	Jean Macé, Suresnes
Eugène Delacroix, Draveil	Jean Mermoz, Bois-Colombes
Évariste Galois, Bourg-la-Reine	Jean Mermoz, Savigny-sur-Orge
Évariste Galois, Nanterre	Jean Monnet, Briis-sous-Forges
Ferdinand Buisson, Juvisy-sur-Orge	Jean Moulin, Chaville
Fernande Flagon, Valenton	Jean Moulin, La Norville
	Jean Moulin, La Queue-en-Brie

Jean Moulin, Saint-Michel-sur-Orge	Les Gâtines, Savigny-sur-Orge
Jean Moulin, Verrières-le-Buisson	Les Goussons, Gif-sur-Yvette
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre	Les Martinets, Rueil-Malmaison
Jean Perrin, Nanterre	Les Ormeaux, Fontenay-aux-Roses
Jean-Perrin, Vitry-sur-Seine	Les Petits Ponts, Clamart
Jean Renoir, Boulogne-Billancourt	Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Jean Rostand, Milly-la-Forêt	Les Sablons, Viry-Châtillon
Jean Vilar, Grigny	Les Vallées, La Garenne-Colombes
Jean Zay, Morsang-sur-Orge	Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Jean-Baptiste Clément, Colombes	Louis Pasteur, Brunoy
Jean-Étienne Guettard, Étampes	Louis Pasteur, Gennevilliers
Joliot Curie, Bagneux	Louis Pasteur, Longjumeau
Joseph Bara, Palaiseau	Louise Michel, Corbeil-Essonnes
Jules Ferry, Sainte-Geneviève-des-Bois	Louise Weiss, Nozay
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine	Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Jules Verne, Rueil-Malmaison	Lycée Émilie du Châtelet, Serris
Jules Verne, Villebon-sur-Yvette	Maison Blanche, Clamart
Juliette Adam, Gif-sur-Yvette	Marcel Pagnol, Rueil-Malmaison
L'Ermitage, Soisy-sur-Seine	Marguerite Duras, Colombes
La Fontaine aux Bergers, Ollainville	Marie Curie, Étampes
La Fontaine du Roy, Ville-d'Avray	Michel Vignaud, Limours
La Fontaine, Antony	Michel Vignaud, Morangis
La Guinette, Villecresnes	Michel-Richard Delalande, Athis-Mons
La Guyonnerie, Bures-sur-Yvette	Molière, Chennevières-sur-Marne
La Malmaison, Rueil-Malmaison	Molière, Ivry-sur-Seine
Lakanal, Colombes	Moulin Joly, Colombes
Lakanal, Vitry-sur-Seine	Mozart, Athis-Mons
La Tuilerie, Saint-Germain-lès-Corbeil	Nicolas Boileau, Saint-Michel-sur-Orge
Le Parc de Villeroy, Mennecy	Olivier de Serres, Viry-Châtillon
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés	Olympe de Gouges, Champcueil
Le Roussay, Étrechy	Pablo Neruda, Brétigny-sur-Orge
Le Village, Évry	Pablo Picasso, Saulx-les-Chartreux
Léonard de Vinci, Châtenay-Malabry	Paparemborde, Colombes
Léonard de Vinci, Guigneville	Pasteur, Créteil
Léopold-Sédar Senghor, Corbeil-Essonnes	Paul Bert, Cachan
Les Bons Raisins, Rueil-Malmaison	Paul Bert, Malakoff
Les Bouvets, Puteaux	Paul Bert, Savigny-sur-Orge
Les Bruyères, Courbevoie	Paul Éluard, Brétigny-sur-Orge
Les Chenevieux, Nanterre	Paul Éluard, Sainte-Geneviève-des-Bois
Les Dînes Chiens, Chilly-Mazarin	Paul Éluard, Vigneux-sur-Seine

Paul Fort, Courcouronnes  
 Paul Fort, Montlhéry  
 Paul Klee, Thiais  
 Paul Landowski, Boulogne-Billancourt  
 Pierre Brossolette, Châtenay-Malabry  
 Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne  
 Pierre de Ronsard, Paray-Vieille-Poste  
 Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés  
 Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne  
 Pierre Mendès-France, Marcoussis  
 République, Nanterre  
 Robert Doisneau, Itteville  
 Robert Doisneau, Montrouge  
 Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne  
 Roland Garros, St-Germain-lès-Arpajon  
 Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges  
 Romain Rolland, Bagneux  
 Romain Rolland, Le Plessis-Robinson  
 Rosa Luxemburg, Lisses  
 Rosa Parks, Villabé  
 Saint-Exupéry, Marolles-en-Hurepoix  
 Saint-Exupéry, Vanves  
 Saint-Exupéry, Vincennes  
 Simone de Beauvoir, Créteil  
 Simone Veil, Mandres-les-Roses  
 Sonia Delaunay, Grigny  
 Thomas Masaryk, Châtenay-Malabry  
 Unité centrale de production  
 de Rueil-Malmaison  
 Victor Hugo, Créteil  
 Victor Hugo, Issy-les-Moulineaux  
 Victor Hugo, Nanterre  
 Voltaire, Asnières-sur-Seine  
 Willy Ronis, Champigny-sur-Marne  
 Yves du Manoir, Vaucresson

**Communautés d'agglomération  
 et de communes (24)**

CA Aéroport du Bourget  
 CA Argenteuil-Bezons  
 CA de la Brie francilienne  
 CA de Cergy-Pontoise  
 CA Deux Rives de Seine  
 CA Est Ensemble  
 CA Évry Centre Essonne  
 CA Grand Paris Seine Ouest  
 CA des Hauts-de-Bièvre  
 CA de Mantes-en-Yvelines  
 CA de Marne-la-Vallée - Val Maubuée  
 CA Plaine Commune  
 CA du Plateau de Saclay  
 CA Roissy Porte de France  
 CA de Saint-Quentin-en-Yvelines  
 CA Sud de Seine  
 CA du Val de Bièvre  
 CA du Val d'Yerres  
 CA Val et Forêt  
 CC de l'Arpajonnais  
 CC Charenton-le-Pont - Saint-Maurice  
 CC des Deux fleuves  
 CC de Seine École  
 SAN du Val d'Europe

## **Communes**

### **Seine-et-Marne (14)**

Bailly-Romainvilliers  
Coupvray  
Courtry  
La Grande-Paroisse  
Magny-le-Hongre  
Mitry-Mory  
Moissy-Cramayel  
Nemours  
Pontault-Combault  
Salins  
Savigny-le-Temple  
Servon  
Thomery  
Torcy

### **Yvelines (27)**

Andrézy  
Carrières-sur-Seine  
La Celle-Saint-Cloud  
Cernay-la-Ville  
Chatou  
Le Chesnay  
Conflans-Sainte-Honorine  
Croissy-sur-Seine  
Fontenay-le-Fleury  
Guyancourt  
Houilles  
Jouy-en-Josas  
Les Loges-en-Josas  
Maisons-Laffitte  
Marly-le-Roi  
Maurepas  
Montesson  
Montigny-le-Bretonneux  
Orgeval  
Plaisir

Rocquencourt  
Saint-Cyr-l'École  
Vélizy-Villacoublay  
Versailles  
Le Vésinet  
Villennes-sur-Seine  
Viroflay

### **Essonne (54)**

Athis-Mons  
Ballainvilliers  
Boissy-sous-Saint-Yon  
Bondoufle  
Boussy-Saint-Antoine  
Bruyères-le-Chatel  
Bures-sur-Yvette  
Champlan  
Cheptainville  
Chilly-Mazarin  
Courcouronnes  
Égry  
Épinay-sur-Orge  
Étiolles  
Évry  
La Ferté-Alais  
Gif-sur-Yvette  
Gometz-le-Châtel  
Grigny  
Igny  
Juvisy-sur-Orge  
Lisses  
Longjumeau  
Longpont-sur-Orge  
Marcoussis  
Marolles-en-Hurepoix  
Massy  
Milly-la-Forêt  
Montgeron  
Montlhéry

Morangis  
Morigny-Champigny  
La Norville  
Nozay  
Ollainville  
Orsay  
Paray-Vieille-Poste  
Quincy-sous-Sénart  
Saclay  
Saint-Germain-lès-Arpajon  
Saint-Yon  
Saulx-les-Chartreux  
Savigny-sur-Orge  
Soisy-sur-Seine  
Les Ulis  
Varennes-Jarcy  
Verrières-le-Buisson  
Villabé  
Villebon-sur-Yvette  
Villemoisson-sur-Orge  
Villiers-sur-Orge  
Viry-Châtillon  
Wissous  
Yerres

**Hauts-de-Seine (30)**

Antony  
Asnières-sur-Seine  
Bagneux  
Bois-Colombes  
Bourg-la-Reine  
Chaville  
Clamart  
Colombes  
Courbevoie  
Fontenay-aux-Roses  
Garches

Gennevilliers  
Issy-les-Moulineaux  
Levallois-Perret  
Malakoff  
Marnes-la-Coquette  
Meudon  
Montrouge  
Nanterre  
Neuilly-sur-Seine  
Le Plessis-Robinson  
Puteaux  
Rueil-Malmaison  
Saint-Cloud  
Sceaux  
Sèvres  
Suresnes  
Vanves  
Ville-d'Avray  
Villeneuve-la-Garenne

**Seine-Saint-Denis (24)**

Aubervilliers  
Le Blanc-Mesnil  
Le Bourget  
Clichy-sous-Bois  
Drancy  
Dugny  
Les Lilas  
Livry-Gargan  
Montfermeil  
Neuilly-Plaisance  
Noisy-le-Grand  
Noisy-le-Sec  
Les Pavillons-sous-Bois  
Pierrefitte-sur-Seine  
Le Raincy  
Romainville



Rosny-sous-Bois  
Saint-Denis  
Saint-Ouen  
Sevran  
Stains  
Vaujours  
Villemomble  
Villetaneuse

**Val-de-Marne (28)**

Boissy-Saint-Léger  
Bonneuil-sur-Marne  
Bry-sur-Marne  
Cachan  
Charenton-le-Pont  
Chevilly-Larue  
Fontenay-sous-Bois  
Fresnes  
Gentilly  
Ivry-sur-Seine  
Joinville-le-Pont  
Le Kremlin-Bicêtre  
Limeil-Brévannes  
Mandres-les-Roses  
Marolles-en-Brie  
Périgny-sur-Yerres  
Le Perreux-sur-Marne  
Rungis  
Saint-Mandé  
Saint-Maur-des-Fossés  
Saint-Maurice  
Thiais  
Valenton  
Villeneuve-le-Roi  
Villeneuve-Saint-Georges  
Villiers-sur-Marne  
Vincennes  
Vitry-sur-Seine

**Val-d'Oise (29)**

Argenteuil  
Baillet-en-France  
Bouffémont  
Cergy  
Cormeilles-en-Parisis  
Deuil-la-Barre  
Domont  
Eaubonne  
Écouen  
Enghien-les-Bains  
Fontenay-en-Parisis  
Fosses  
Garges-lès-Gonesse  
Groslay  
Louvres  
Margency  
Menucourt  
Montlignon  
Montsoult  
Puisieux-en-France  
Roissy-en-France  
Saint-Brice-sous-Forêt  
Saint-Witz  
Sannois  
Sarcelles  
Soisy-sous-Montmorency  
Le Thillay  
Vauréal  
Villiers-le-Bel

### Conseils généraux (5)

Yvelines  
 Essonne  
 Hauts-de-Seine  
 Val-de-Marne  
 Val-d'Oise

### Conseil régional (1)

Île-de-France

### EPCI sans fiscalité propre (13)

Cimetière intercommunal des Joncherolles  
 Cimetière intercommunal de Valenton  
 Sidoresto  
 SIEVD de Rungis  
 SigEIF  
 Siom de la vallée de Chevreuse  
 Sips  
 Sivom de La Boucle  
 Sivos des communes de Forges  
 et de La Grande Paroisse  
 Sivu Co.cli.co  
 Stade nautique de Châtillon-Malakoff  
 Syndicat intercommunal piscine  
 de Saint-Germain-en-Laye  
 Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

### Établissements de santé (64)

Blanchisserie inter-hospitalière  
 de Seine-et-Marne  
 Blanchisserie inter-hospitalière  
 de Saint-Germain-en-Laye  
 Cash de Nanterre  
 Centre de gérontologie Les Aulnettes  
 Centre départemental Enfants et Familles  
 Centre hospitalier d'Arpajon  
 Centre hospitalier de Carnelle  
 Centre hospitalier de Coulommiers  
 Centre hospitalier de Fontainebleau  
 Centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge  
 Centre hospitalier de La Mauldre  
 Centre hospitalier Léon Binet  
 Centre hospitalier Les Murets  
 Centre hospitalier de Marne-la-Vallée  
 Centre Hospitalier de Montereau  
 Centre hospitalier général de Nemours  
 Centre hospitalier de Rambouillet  
 Centre hospitalier Roger Prévot  
 Centre hospitalier Sainte-Anne  
 Centre hospitalier Stell  
 Centre hospitalier Sud Essonne  
 Centre hospitalier Sud francilien  
 Centre hospitalier Théophile Roussel  
 Centre hospitalier du Vexin  
 CHI de Jouarre  
 CHI de Meulan Les Mureaux  
 CHI des Portes de l'Oise  
 CHRS L'Équinoxe  
 Ehpad Amodru  
 Ehpad Arthur Vernes  
 Ehpad Au coin du feu  
 Ehpad d'Ablis  
 Ehpad de Crécy-la-Chapelle  
 Ehpad de La Cité verte  
 Ehpad Degommier

Ehpad des bords de Marne et de l'Abbaye  
 Ehpad du Parc  
 Ehpad Fondation Aulagnier  
 Ehpad Gaston Monmousseau  
 Ehpad Hautefeuille  
 Ehpad La Pie voleuse  
 Ehpad Le Manoir  
 Ehpad Le Marais  
 Ehpad Les Tamaris  
 Ehpad Lumières d'automne  
 Ehpad Marguerite Renaudin  
 Ehpad résidence File-Étoupe  
 Ehpad public Richard  
 Ehpad Sainte-Émilie  
 Établissement de santé Maison Blanche  
 Établissement médico-social public  
 La Chocolatière  
 Établissement public de santé Érasme  
 Établissement public de santé  
 de Ville-Évrard  
 Établissement gérontologique de Tournan  
 Fondation Roguet  
 Fondation Vallée  
 Hôpital de Houdan  
 Hôpital de Mantes-la-Jolie  
 Hôpital de pédiatrie et de rééducation  
 de Bullion  
 Hôpital gérontologique de Plaisir-Grignon  
 Institut Le Val Mandé  
 La Seigneurie  
 Les Abondances  
 SEGA (Service public essonnien  
 Grand Âge)

### Établissements publics (12)

Chambre des métiers et de l'artisanat  
 de Seine-Saint-Denis  
 Eau de Paris  
 École nationale supérieure des métiers  
 de l'image et du son (Fémis)  
 ESAT Marsoulan  
 La Ferme du Buisson  
 La Scène Watteau  
 SDIS de l'Essonne  
 SDIS des Yvelines  
 SIVOM de la région de Chevreuse  
 Université Évry Val d'Essonne  
 Université de Cergy-Pontoise  
 Université d'Orsay Paris Sud

### Organisme privés (12)

ACPPAV  
 AFMAE - CFA des métiers de l'aérien  
 AFORP  
 AFUNA - CFA Sup 2000  
 CEFAA Villepinte  
 CFA de la pharmacie (ACPPP)  
 Chambre syndicale des fleuristes IDF -  
 École de Paris  
 Faculté des métiers de l'Essonne  
 FCMB - ECAP IDF  
 Fédération nationale des collectivités  
 concédantes et régies (FNCCR)  
 IFPM  
 Immobilier Diffusion - Copropriété  
 du 64 bis, rue de Monceau

GROUPEMENT  
DE COMMANDES **GAZ**  
*et efficacité énergétique*

**Sigeif**

64 BIS, RUE DE MONCEAU. 75008 PARIS. TÉL. 01 44 13 92 44. [www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)